

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 Avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le Quinze Avril, à 20 Heures 30, Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOÉ Jean-Marc, Maire.

Présents : M.M DUBOÉ – KOSMIDROWICZ – FRECON – Mmr BOUDES - Mme PUJOL -  
Mr DE BARROS - LELEU – SOULIE - Mme ASTOUL – Mme GEORGELIN - DONA –

Absents excusés : Mr JOURDE (pouvoir à Mr DUBOÉ) – Mr COLOMBIER -  
Mme DEL CONFETTO - Mme LOUIS –

Madame ASTOUL a été nommé(e) secrétaire de séance.

**Vote des taux des taxes.**

- Monsieur le Maire laisse la parole à Mr KOSMIDROWICZ, Maire-Adjoint qui présente l'état des taxes locales et évoque la réforme de la taxe d'habitation qui s'étale sur une période allant de 2020 à 2023. Pour compenser cette perte de produit pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties leur est transférée. Monsieur KOSMIDROWICZ évoque également la fiscalisation de la compétence scolaire de la Communauté d'Agglomération GAILLAC GRAULHET.
- Oui l'exposé de Mr le Maire et de Mr KOSMIDROWICZ, le Conseil Municipal en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de baisser les impôts en compensation de la hausse qui sera appliquée par la communauté d'agglomération, d'environ 8,35% sur la taxe du Foncier bâti et d'environ 10,93% pour la taxe du foncier non bâti.
- Les taux passent respectivement de:
  - Taxe Foncier Bâti : 47,92% à 39,57%
  - la Taxe du Foncier non Bâti : 62,74% à 51,81%
- Ces taux seront appliqués lors du vote du budget.

**Affectation de résultats 2021.**

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les résultats constatés au Compte Administratif 2020 de la commune, à savoir :

**Section d'Investissement :**

Résultat cumulé au 31/12/2019 : + 22 848,70€  
Résultat de l'exercice 2020 : - 5 705,88€

Résultat comptable cumulé : + 17 142,92€

Ce résultat est repris au budget 2021 à la ligne 001( en recettes)

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à :44 372,14€

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à : 24 104,33€

Section de Fonctionnement :

Le Résultat à affecter est positif : 146 427,57€

Sur proposition de Monsieur le Maire et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reporter en recettes ligne 002 la somme de 146 427,57 €

- **Budget primitif communal 2021**

- Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre et par opération pour la section d'investissement, lequel peut se résumer ainsi :

**- Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 568 502,00 €

Recettes : 568 502,00 €

**- Section d'Investissement :**

Dépenses : 114 303,00€

Recettes : 114 303,00€

**Demande de restitution trop perçu fiscalité :**

-Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il propose de demander la restitution du trop perçu pour la fiscalité pour la commune et demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner mandat à Monsieur le Maire pour faire les démarches auprès de la communauté.

**Questions diverses :**

- **Modalités de mise à disposition du broyeur :** Christine BOUDES évoque la mise à disposition du broyeur appartenant à la communauté d'Agglomération GAILLAC GRAULHET. Monsieur le Maire doit se renseigner d'une façon plus précise concernant cette mise à disposition.
- 
- **Assemblée générale du Café Flo :** Karine PUJOL fait le compte rendu à l'assemblée délibérante, de l'Assemblée générale du Café Flo et évoque la subvention 2020. Christine BOUDES indique qu'elle a rencontré le président, Mr BRUGUIERE.

La séance est levée à 22 Heures 30

La Secrétaire de séance.  
Mme ASTOUL



Le Maire.  
M<sup>r</sup> DUBOÉ

